COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945, T.O.E, A.F.N. et Victimes de guerre de la Corse
Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre - 1, rue Brissac - 75004 Paris
Reconnue d'utilité publique par décret du 25-06-52

Siège : Citadelle Miollis - 20000 Ajaccio - ☎ : 04 95 23 37 93 - 🖷 : 04 95 26 71 42
@ : fed.anc.comb.corse@orange.fr - CCP Ajaccio 123-59 W

51ème ANNEE - N°187

2ème trimestre 2012

La CORSE premier département français libéré 9 septembre 4 octobre 1943

Directeur de la publication:
Jean Fabiani

Conception :
Josée Ricci

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

Sommaire :

Page 1 :
- *Editorial*
- *Naître et mourir dans la rue*

Page 2 :
- *2012: Année du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie et d'évènements ignobles récents*
- *Fait divers*

Page 3 :
- *Ce qu'il faut savoir*
- *Beaux textes*

Page 4 :
D'héroïques sous -officiers:
(Suite du N°186)
Adjudant-chef François LEONETTI
Adjudant– Regulus ORSINI

Page 5 :
- *Société des membres de la Légion d'Honneur*

Page 6 :
- *Hommages*
- *Pensée*
- *La vraie France*
- *Courrier des lecteurs*
- *Nécrologie*

Page 7 :
- *Opérations Extérieures*

Page 8:
- *Un peu d'histoire*

Responsable de la rédaction:
Christian Joubert

EDITORIAL POUR QUE REMONTE LA PAROLE ETEINTE

La misère et l'exclusion sont considérées par tous comme un échec, une rupture, un malheur qui précipite dans l'abîme. Un abîme qui se referme sur ceux qui n'ont plus que la nuit pour demeure, absentés qu'ils sont des hauts pays, comme du haut amour, relégués aux marges parce qu'ensemble ils font trop de silence contre le bruit, contraints d'errer auprès des margelles dont on a soustrait les puits.

La misère, un échec, que bien souvent la seule intelligence croit pouvoir vaincre, comme en ce jeu d'échecs, ce jeu des échecs, ce jeu des maîtres et de savants, ce voyage des pièces qui légifèrent l'esquisse et le calcul, la stratégie, la tactique, l'analyse et la mémoire. Même si la misère n'est qu'une suite d'échecs, les échecs de l'humanité, elle, n'est pas un jeu.

Nul ne saurait l'apprivoiser dans d'heureuses images, ni la soumettre aux lois des stratégies et des mots. Car la misère, elle, déchire la page, comme elle détruit la vie. La misère n'est pas un mot. Elle est une souffrance. Elle est une telle faille au cœur de notre monde que nos yeux sont empochés de voir ces personnes et familles dont l'existence est un déchirement sans répit. L'homme et la misère, l'exclu misérable dérange. Dans le meilleur des cas, il est reconnu comme une victime à laquelle il faut porter secours, comme en cas de catastrophe naturelle. Où que ce soit, quelles que soient les cultures et la pauvreté relative des pays, ceux qui vivent en grande pauvreté subissent de la part de leur environnement un regard stigmatisant. Un regard qui ne leur reconnait aucune identité, qui ne les inscrit dans aucune histoire, qui n'imagine pas un instant que des hommes et des femmes puissent prendre leur défense ou les soutenir pour qu'ils prennent la parole.

« Quand on voit un personnage pareil, disait dans une interview un romancier évoquant un pauvre homme rencontré en Asie, on n'y prête pas plus attention qu'à un chien. »

« Pour que remonte la parole éteinte » m'a été dicté par les richesses criardes. Ayant même l'indécence de les justifier en argumentant toutes sortes d'analyses considérées comme gratuites, le scandale n'est pas trop fort pour le crier.

Il est indéniable qu'une démarche de transformation intérieure est nécessaire. Elle ne peut être que proprement spirituelle.

C'est du père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD quart-monde, que j'ai appris à sentir le malheur muet, à rencontrer le regard de ces hommes et de ces femmes dont tout, autour d'eux, contribue à voiler ou à travestir le visage.

Jean Fabiani
Président de la Fédération

INADMISSIBLE

Naître et mourir dans la rue

Venu au monde sous la tente où vivaient ses parents dans le XIVe arrondissement de Paris, un bébé est décédé malgré l'intervention des pompiers. « Avec ma femme enceinte, nous avons frappé à toutes les portes pour trouver un hébergement mais rien n'est prévu pour les couples et encore moins pour les parents avec des bébés » a expliqué le papa après le drame. Il a précisé qu'il n'avait pas alerté les services sociaux de peur qu'on leur retire leur petit à la naissance…

« Le culte de la personnalité reste à mes yeux toujours injustifié ».

Albert Einstein

2012 : ANNÉE DU CINQUANTENAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET D'ÉVÈNEMENTS IGNOBLES RÉCENTS

La guerre d'Algérie restera, sans nul doute, un épisode majeur des histoires contemporaines française et algérienne. En France, elle a provoqué la chute de la IVe République et installé au pouvoir le général de Gaulle en 1958, engendré une crise profonde de l'Etat débouchant sur un putsch contre la République en avril 1961.

Toute une génération d'hommes nés entre 1932 et 1940 a été envoyée en Algérie pour combattre la rébellion. ***Vingt-sept mille sept cents soldats français sont morts en Algérie***, un million d'Européens d'Algérie ont été arrachés à leur terre natale et contraints à l'exil, des milliers de harkis ont été massacrés aux lendemains des accords d'Evian.

Cette année 2012 marque le 50ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, ce qui donne lieu à un déluge de mensonges, d'accusations et d'amalgames qui visent deux objectifs : d'une part conduire la France à faire repentance et acte de contrition pour ses 132 années de présence en Algérie et d'autre part à condamner et mettre en cause sévèrement une fois encore le comportement de l'armée française de 1954 à 1962.

En outre, ce passé douloureux mal digéré par les deux pays coïncide avec deux élections majeures en France et en Algérie.qui exacerbent de manière évidente les passions.

Aussi, dans cette période délicate, Paris et Alger se sont entendus pour tenir leurs « extrêmes » et éviter de rouvrir une blessure non encore cicatrisée. Les relations franco-algériennes, en dents de scie durant 50 ans, ont du reste connu ces derniers mois une légère embellie.

Toutefois, les grands oubliés de toutes les commémorations risquent d'être les harkis qui, aux côtés de l'armée française ont combattus pour une Algérie française.

Les circonstances semblant favorables, une fois encore la FNACA tentera de faire reconnaître le 19 mars 1962 comme date officielle de la fin de la guerre d'Algérie. L'offensive est lancée puisque le 12 mars 2012, une proposition de loi a été déposée par 25 sénateurs faisant du 19 mars la journée nationale de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc.

Les exposés des motifs reprennent les poncifs éculés avancés régulièrement depuis 1963. Souhaitons donc que cette proposition reste lettre morte et fasse l'objet d'un rejet massif. En effet, trois raisons majeures justifient d'écarter à tout jamais le 19 mars :

- les accords d'Evian du 18 mars n'ont jamais été officiels. Ils étaient des déclarations d'intention n'ayant aucune valeur juridique.

- le cessez-le-feu ne fut appliqué que par la France, qui l'imposa à ses troupes avec rigueur. L'armée française reçut l'ordre de s'enfermer dans ses cantonnements et de n'intervenir qu'en cas de légitime défense. Il fut donc strictement unilatéral et les combattants du F.L.N.eurent alors les mains libres pour se livrer aux massacres et pires exactions.

- retenir cette date constituerait un double déni, d'honneur d'abord pour tous ceux qui sont morts avant le 19 mars (27700 soldats français) et de mémoire ensuite pour tous les morts après cette date funeste.

Au moment où les médias se délectent sur le cinquantième anniversaire des accords d'Evian et la fin de la guerre d'Algérie, où les films, les émissions, les colloques, hélas à sens unique sur le sujet dénoncent les militants de l'Algérie française, l'OAS, les nostalgiques du passé, les tortures de l'armée française, au moment encore où l'apologie du FLN devient récurrente, au moment enfin où l'on affiche un sondage selon lequel 60% des français jugent que l'indépendance de l'Algérie a été une bonne chose, un Français musulman ,précisément d'origine algérienne, Mohamed Merah, proche des milieux salafistes et djihadistes, fondamentaliste radical formé en Afghanistan et au Pakistan, a fait bruyamment parler de lui en « exécutant » froidement en l'espace de quelques jours sept personnes, trois parachutistes d'origine maghrébine à Toulouse puis à Montauban et quatre israélites dont trois enfants, de nouveau dans la ville rose.

Face à ces assassinats la France sous le choc, bouleversée, indignée s'est sentie atteinte dans sa chair et s'est interrogée pour savoir si de tels actes criminels pouvaient se reproduire sur le sol national.

Mais, bien entendu, afin de ne pas stigmatiser les adeptes de la religion islamique, immédiatement les médias, la classe politique ont clamé qu'il fallait éviter les amalgames dangereuses.

Car, tout le monde le sait, l'Islam reste une religion d'amour, de tolérance et de paix. Pourtant c'est au nom même de cette religion que Mohamed Merah a froidement abattu 7 personnes dont 3 enfants en criant : « *Allah Akbar* »...preuve d'un intégrisme musulman entier et sans concession. Oui, le tueur était un salafiste ! Ce fait s'est révélé bien gênant pour une grande partie de la classe médiaticopolitique et tous nos pseudos intellectuels !

Pour la tuerie, enchaînés au « politiquement correct », de nombreux journalistes et quelques politiques se sont orientés hâtivement vers la piste de l'extrême droite, du néo-nazisme, ou celle d'anciens parachutistes...Logiquement, la corporation militaire s'est sentie atteinte de constater que l'hypothèse d'anciens militaires néo-nazis pouvaient paraître plausible !

Très vite, la piste d'un para néo-nazi, qui aurait été l'auteur des attaques contre des militaires et l'école juive, à Toulouse et Montauban, s'est dégonflée, mais elle a suscité un profond malaise dans les rangs du monde militaire...

Finalement le constat est clair.

Un : des militaires ont été visés, uniquement parce qu'ils étaient militaires et qu'ils se trouvaient en Afghanistan à combattre des frères musulmans.

Deux : des enfants et un adulte israélites ont été tués, uniquement parce qu'ils étaient juifs. Et par un assassin qui n'avait rien à voir avec un para facho ce qui a fait dire à un militaire « *On a eu l'impression que certains étaient déçus...* »

Deux conclusions s'imposent :

- malgré cinquante années écoulées, la fracture de la guerre d'Algérie n'est pas réduite. Les tensions, les oppositions, les obsessions perdurent tant en France, qu'en Algérie. Sans que cela soit ni dit ni reconnu, cette époque algérienne submerge aujourd'hui, sans cesse, le quotidien français : débats autour de l'immigration, définition de l'identité française, discussion autour de la refonte éventuelle du Code de la Nationalité... Si les rapatriés sont intégrés, économiquement et socialement, il n'en est pas de même des harkis, « coupables » d'avoir choisi la France, moisissant encore aux marches de la société française.

Le 10 juin 1999, l'Assemblée Nationale Française a reconnu officiellement la guerre d'Algérie. Avec cette reconnaissance et l'arrivée de générations nouvelles, si le temps est venu de passer à l'écriture sereine de l'histoire de cette guerre douloureuse, ***il ne peut être question pour la France de se soumettre à la repentance, la contrition et la culture de l'excuse.***

- compte tenu de leurs causes et afin d'éviter le risque de récidive, les tueries de Toulouse et Montauban doivent pousser nos gouvernants à prendre des mesures fortes pour les populations vivant en France : ***exiger le respect rigoureux*** de nos lois, symboles (Marseillaise, drapeau national, devise, 14 juillet), coutumes et valeurs, imposer la connaissance et la maîtrise du français, enfin vérifier l'application stricte de la laïcité, fondement central de notre Etat- Nation.

Sans cet arsenal indispensable, un avenir difficile attend la France...

Christian PIQUEMAL
Général de Corps d'Armée (2S)
Président national de l'UNP

FAITS DIVERS

Une action courageuse signalée par Yvan Giacobini (adhérent)

Alors qu'ils étaient engagés dans le cadre de la mission Vigipirate à Paris, le lieutenant Louis Buisson et le maréchal des logis-chef Tony Talliez du 1er Régiment étranger de cavalerie, voient trois jeunes en train de compter une très importante liasse de billets. Dans le même temps, ils aperçoivent à hauteur de la station de métro St Michel, un couple de touristes italiens qui vient d'être victime d'un vol. Comprenant rapidement qui étaient les auteurs des faits, les deux cadres poursuivent les suspects et parviennent à les maîtriser avant de les remettre aux forces de police. Argent et papiers ont ensuite été rendus à leurs propriétaires. Le courage de leur action fait honneur à leur régiment et à la Légion Etrangère.

Revue « Képi Blanc »

« L'habit d'un homme proclame ce qu'il fait, sa démarche révèle ce qu'il est ».

Extrait de la Bible

CE QU'IL FAUT SAVOIR

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES FRANÇAIS D'ALGERIE PRATIQUANT LA RELIGION CATHOLIQUE

Rapatriement de toutes les archives de l'église catholique d'Algérie en France

Les trois évêques d'Algérie (Alger, Oran et Constantine), ont rapatrié toutes les archives de catholicité (baptêmes, confirmations, mariages, obsèques.).

Nous publions les adresses afin que le plus de rapatriés possibles sachent que désormais ils ne doivent plus demander des actes de catholicité dans leurs diocèses d'origine, mais chez les «bonnes sœurs» en France.

☐ ***Pour le diocèse d'Oran***
Dominicaines de Taulignan
La Clarté Notre Dame
26770 TAULIGNAN
Tél. 04 75 53 55 11
(Archives de 1880 à nos jours)

☐ ***Pour le diocèse de Constantine***
16, avenue Paul Cézanne
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 23 08 17

☐ ***Pour l'Archidiocèse d'Alger***
Monastère des Clarisses
34, rue de Brunschwick
30000 NIMES Tél. 04 66 26 66 76
(Archives de 1842 à nos jours)

Le Bureau

LA CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE ACCESSIBLE AUX RESERVISTES

Une vieille « revendication » de nombreuses associations est enfin exaucée :

les réservistes opérationnels qui ont participé, au sein d'une unité combattante, à une opération extérieure, pourront désormais se voir décerner la croix du combattant volontaire sous certaines conditions.

Le décret n°2011-1933 du 22 décembre 2011 modifiant le décret n° 2007-741 du 9 mai 2007 fixant les conditions d'attribution de la croix du combattant volontaire avec barrette « Missions Extérieures » est paru au Journal Officiel du 24 décembre 2011 :

« Peuvent prétendre, sur leur demande, à la croix du combattant volontaire avec barrette missions extérieures les appelés et les réservistes opérationnels qui se sont portés volontaires pour participer à une ou plusieurs opérations répertoriées dans l'arrêté du 12 janvier 1994 modifié fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Ils devront, en outre être titulaires de la carte du combattant au titre des opérations extérieures, de la médaille commémorative française avec agrafe ou de la médaille d'outre-mer avec agrafe, au titre de l'opération concernée, et avoir servi dans une unité combattante ».

Cahier Journal de l'Union Fédérale

(avril 2012)

LORS DES OBSÈQUES D'UN TITULAIRE DE LA CARTE DU COMBATTANT OU DU TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION SON CERCUEIL PEUT ETRE RECOUVERT DU DRAPEAU TRICOLORE ET SES DECORATIONS PEUVENT ETRE ACCROCHEES SUR UN COUSSIN POSÉ SUR LA BIÈRE.

Les circulaires N° 423 du 10 octobre 1957, N°338 du 17 septembre 1956, N° 7730 du 3 août 1977 du Ministère de l'Intérieur, accordent le privilège de recouvrir, d'un drapeau tricolore le cercueil d'un Ancien Combattant, titulaire de la carte du combattant.

En juin 1999 le Ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a étendu ce « privilège » aux titulaire de la Médaille de la Reconnaissance de la Nation (ex : TRN)

Restructuration des services du BCAAM de Pau

Rattaché au Service Historique de la Défense depuis le 1er janvier 2012, le BCAAM de Pau a quitté la tutelle du Service National et a pris l'appellation de *Centre des Archives du Personnel Militaire* (**CAPM**). Cet organisme conserve, administre et gère, les quelques 26 millions de dossiers des Français ayant effectué leur service militaire, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 90 ans. Les documents relatifs à la période militaire du nonagénaire sont alors reversés aux archives départementales de son dernier lieu de résidence.

Cette réorganisation de taille a pour objectif, à long terme, de faire du CAPM un centre d'archives au service du public. Il recevra les dossiers matricules des militaires de toutes armes et sera servi uniquement par des personnels civils. Son effectif prévisionnel sera porté à 276 agents conservateurs du patrimoine.

A ce jour, le CAPM a numérisé l'intégralité des fiches nominatives de contrôle depuis les contingents 1968.

Cet organisme, qui joue un rôle important dans le suivi et l'attribution des décorations, comme dans la tenue du fichier des citations individuelles, traite annuellement 200 000 demandes émanant des particuliers ou des administrations

Cahier Journal de l'Union Fédérale

(avril 2012)

BEAUX TEXTES :

LE VOYAGE DU PIEDS-NOIRS

Algues et coraux m'ont fait un lit
Mais au-delà de tout oubli
Je rêve au fond de l'océan,
Depuis cette nuit de grand vent,
Cette furieuse nuit d'orage
Où mon drakkar a fait naufrage

Dans les cieux mes descendants
Maîtrisent les vents et le temps,
Ils flottent bien haut dans l'espace
Où leurs nacelles passent et repassent
Pour se livrer à la conquête
De très lointaines planètes

Le soleil dore leurs cheveux blonds
Qu'en ma mémoire ils portent longs
Dans leurs regards brille l'Océan
Et bleus ou verts, selon le temps
Leurs yeux reflètent la belle étoile
Qui était fixée sur mes voiles

Algues et coraux m'ont fait un lit
Je suis Pieds-noirs endormi
Qui rêve encore de grands voyages
A travers temps, à travers âges,
Dans l'infini de l'Univers
Et bien au-dessus des mers,
Plus haut que l'étoile du Nord.
Plus haut que le grand soleil d'or,
Vous verrez passer mon drakkar
Portant haut mon étendard

A l'origine j'avais écrit Viking à la place
De Pieds-Noirs mais nous sommes de la
Même veine de conquérants, alors même
Si la grande claque du mauvais vent de
L'histoire nous a mis un moment
K.O., pas de problèmes : haut les cœurs !
Les jeunes prendront la relève. Je
Dédicace ce poème à tous les petits-
Enfants de pieds-Noirs et en particulier à
Mon petit-fils adoré « la prunelle de mes yeux »

Lucienne Magalie Pons

D'HEROÏQUES SOUS-OFFICIERS

Par le Lieutenant-colonel (er) Raoul PIOLI

(SUITE DU N° 186)

Adjudant-chef François LEONETTI (1910-1993)

Parrain de la 258° promotion de l'Ecole Nationale de Sous-officiers d'Active

Né le 21 septembre 1910 à Cognocoli Monticchi (Corse du Sud), François LEONETTI s'engage en 1930, au 3ème Régiment de Tirailleurs Marocains à Taza au Maroc. Admis au peloton des élèves gradés, il se fait rapidement remarquer par son excellent esprit et se voit nommer sergent en juillet 1932. La réalisation de la ligne Maginot, en métropole, entraîne la création de plusieurs unités d'infanterie pour la tenir. L'Armée d'Afrique est sollicitée pour fournir l'encadrement. C'est ainsi qu'en novembre 1932, le jeune sergent LEONETTI est affecté dans un régiment d'infanterie de forteresse tenant le secteur de Thionville dans la Moselle. Pendant cinq ans, ses qualités morales et professionnelles sont remarquées, appréciées et se traduisent par sa nomination au grade de sergent-chef en janvier 1937. A sa demande il obtient l'affectation, en juillet de la même année, au 4ème Régiment de Tirailleurs Marocains à Taza, ville qu'il connaît bien.

En juin 1940 il assiste impuissant, à l'humiliante défaite, et à la signature de l'Armistice sans avoir eu l'honneur de combattre. Pendant six années, au cours desquelles il sera promu adjudant en 1940 et adjudant-chef en 1943, LEONETTI forme et instruit sans relâche les Tirailleurs, en vue de la Libération du sol national. Désireux de combattre, il est volontaire pour servir dans un bataillon de renfort, destiné au 6ème Régiment de Tirailleurs Marocains qui combat en France, au sein de la 4ème Division Marocaine de Montagne. Ainsi, en août 1944 il débarque à Saint-Tropez puis rejoint les Vosges où est engagé le régiment.

C'est à partir de novembre 1944, pendant la dure campagne d'Alsace avec le 6ème Régiment de Tirailleurs Marocains, qu'il s'acquiert la solide réputation de chef de guerre. Ses faits d'armes les plus spectaculaires en font très vite une figure de légende du régiment. Le 15 novembre 1944, dans le bois d''Heiberg (Haut-Rhin), il n'hésite pas à se lancer, en avant de sa section, sur un blockhaus ennemi qu'il réduit au silence. Le 22 novembre à Lepuis-Delle (Haut Rhin), il ouvre avec sa section le passage de la compagnie, en réduisant une par une, les mitrailleuses qui depuis le matin, empêchaient toute progression. Le comportement décisif de l'adjudant-chef LEONETTI, sera récompensé par la croix de guerre 1939-45, et une belle ***citation à l'ordre du Corps d'Armée*** *:*

Le 8 décembre 1944, à Lutterbach, dans la banlieue nord-ouest de Mulhouse, il couvre le décrochage de sa compagnie, engagée dans une action difficile, face à l'ennemi qui contre-attaquait furieusement. Avec quelques hommes, il enfonce le dispositif d'une section ennemie, le désorganise à coup de mitraillette, mais se retrouve isolé au milieu de l'adversaire. Gardant son sang froid, il réussit à rejoindre les éléments amis, après 5 heures de « cache-cache » dans les ruines du village. Pour ce beau fait d'armes, une deuxième ***citation à l'ordre du Corps d'Armée****, lui est décernée.*

Le 27 janvier 1945, dans les faubourgs de Cernay, il s'élance sur une position fortement tenue par une mitrailleuse. Abattant à la mitraillette les servants, il prend l'arme automatique qu'il retourne aussitôt sur l'adversaire le contraignant à se replier. Cette action assure la conquête immédiate de l'objectif assigné à sa compagnie. Une très élogieuse **citation à l'ordre de l'Armée** souligne cet exploit remarquable. La **Médaille militaire** lui est décernée à titre exceptionnel, et lui sera conférée par le général de GAULLE en personne, le 10 février 1945 à Mulhouse.

Les actions d'éclat de l'adjudant-chef LEONETTI dépassent le cadre de la Première armée française. Elles sont portées à la connaissance du général américain DENVERS, commandant le 6° Groupe d'armées US qui lui accorde, en juin 1945, la « **Bronze Star Medal** », l'équivalent de notre croix de guerre.

De retour au Maroc en 1946, LEONETTI effectue un séjour en Indochine de 1952 à 1954. Choisi pour commander la section de redressement des tirailleurs algériens et tunisiens, il rejoint ensuite 3ème Régiment de Tirailleurs Algériens où il obtient une **citation à l'ordre de la Brigade**. Fin 1954, il retrouve les Tirailleurs marocains au Maroc mais, mal remis des séquelles d'un accident de la circulation en service, il fait valoir ses droits à la retraite le 8 janvier 1958. Le 11 janvier 1961, place du Diamant à Ajaccio, devant le drapeau du 3ème Régiment de Tirailleurs Algériens alors en garnison en Corse, l'adjudant-chef LEONETTI, reçoit la croix de **chevalier de la Légion d'Honneur**, pour faits de guerre.

Homme de confiance, d'ouverture d'esprit et de cœur, chevalier de la Légion d'Honneur, Médaillé Militaire, titulaire de cinq citations dont une américaine, l'adjudant-chef François LEONETTI, l'intrépide chef de section de tirailleurs marocains, s'est éteint le 20 janvier 1993 à Marseille. Il est inhumé dans son village de Pila Canale, en Corse du Sud.

Adjudant Régulus ORSINI (1937-1970)

Parrain de la 271° promotion de l' Ecole Nationale de Sous-officiers d'Active

Regulus ORSINI est né le 23 mars 1937 à Tientsin en Chine. Fils de militaire, il est passionné, dès son plus jeune âge, par les campagnes que lui raconte son père et présente le concours d'entrée au lycée militaire d'Aix-en-Provence à l'âge de 11 ans. Il réussit brillamment les épreuves et devient enfant de troupe en septembre 1948. Il sera rejoint par un de ses frères cadets quelques années plus tard puis quittera le lycée militaire en 1954.

Le 23 mars 1955, il décide de s'engager pour 5 ans au titre de l'école des sous-officiers de Strasbourg. Après 4 mois de formation, il est affecté au Groupement d'Instruction et de Transit Colonial en Métropole à Fréjus puis est nommé caporal en septembre et caporal-chef en novembre 1955. Poursuivant sa formation avec détermination et sérieux, il obtient d'excellents résultats et est nommé sergent le 23 mars 1956.

Désigné pour servir en Afrique Occidentale Française, il rengage pour deux ans et embarque à Marseille pour rejoindre le Bataillon Autonome du Soudan-Est en mai 1958, lequel prendra l'appellation de 2°Bataillon d'infanterie de Marine quelques mois plus tard. Par son dynamisme et son charisme, il s'impose d'emblée auprès de ses hommes et est apprécié de tous. Après deux ans de séjour d'une grande intensité, il regagne la métropole en octobre 1960.

Après ses congés de fin de campagne, il débarque à Alger en février 1961 dans le cadre de la mission de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord et est affecté à la 3° compagnie du 73° Régiment d'infanterie de Marine. Sous-officier adjoint de section pendant plus d'un an, il impose à l'adversaire un vif sentiment d'insécurité dans son district. Agissant dans une zone de passage rebelle, il déploie une activité inlassable au cours de nombreuses sorties de nuit. Il se distingue particulièrement le 30 mars 1961 à Hassenia en mettant personnellement un rebelle hors de combat et en récupérant des documents importants. Le27 mai 1961, au cours d'un accrochage de nuit, il engage le combat avec ses hommes, il abat un rebelle et récupère de l'armement et des documents.

Pour ces faits, il est cité à l'ordre de la brigade avec attribution de la Croix de la Valeur Militaire. Il rengage pour trois ans à compter du mois de mars 1962 et est nommé sergent-chef le mois suivant. Il rejoint la 13° compagnie du 4° Régiment d'infanterie de Marine à Marseille en septembre de la même année. Il démontre pendant 18 mois ses qualités de meneur d'hommes et de pédagogue avant d'embarquer pour le continent Africain. Affecté aux Forces Françaises au Tchad en février 1964, le sergent-chef ORSINI se fait remarquer pour son engagement et son dévouement au sein du Groupe Saharien n° 20 du Tibesti puis au sein du 6° Régiment Interarmes d'Outre-mer à Bouaren République Centrafricaine.

D'HEROÏQUES SOUS-OFFICIERS

(SUITE)

Après avoir séjourné pendant près de deux ans et demi en Afrique Centrale, il rentre en Métropole et est affecté au 21° Régiment d'infanterie de Marine de Sissonne où il s'impose comme un excellent sous-officier. La qualité de ses services est récompensée par sa nomination au grade d'adjudant l'année suivante.

Il rengage pour quatre ans puis est désigné pour servir au Bureau d'Aide Militaire à Fort Lamy au Tchad en mai 1969. Dès son arrivée, il prend le commandement de la section de gardes nomades d'Oum Hadjer et se dépense sans compter, insufflant sa foi et son idéal à ses subordonnés, pour pacifier une région troublée et redonner confiance aux populations. Au cours de sorties incessantes, il inflige de lourdes pertes aux hors-la-loi et récupère de nombreuses armes.

Le 15 mars 1970 à la tête de sa section, au cours d'un accrochage avec un adversaire six fois plus nombreux, il donne un exemple d'abnégation et d'héroïsme au combat. Soudain, il s'effondre, grièvement blessé. Evacué par ses hommes, l'adjudant Orsini décède des suites de ses blessures à l'issue des combats. Il est cité à l' ordre de l'armée et se voit conférer la Médaille Militaire à titre posthume.

Passionné par son métier et l'aventure Outre-mer, l' adjudant ORSINI a servi son pays avec dévouement et avec cœur. Meneur d'hommes généreux, sa fidélité et son engagement en toutes circonstances sont exemplaires. Sous-officier de grande valeur, il est une admirable référence pour les jeunes générations.

Texte ENSOA de Saint-Maixent.

Illustrations LCL (er) R. PIOLI.

SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

(Arrêté ministériel publié au J.O. du 04.04.2012)

Sa création

Au lendemain de la grande Guerre (1914-1918), le général d'armée DUBAIL, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, ému par la situation matérielle d'anciens combattants titulaires de la Légion d'Honneur ou de leurs veuves, prit l'initiative de créer la Société en 1921.
Elle fut reconnue d'utilité publique par décret du 27 mars 1922 et se consacre depuis lors à faire régner une solidarité active entre ses membres dans les domaines affectif, moral et matériel.
Sous le patronage du Grand Chancelier, elle concourt en outre à maintenir le prestige du premier ordre national sur le territoire métropolitain et dans les départements et territoires d'Outre-Mer ainsi qu'à l'étranger. L'action de ses sections et comités permet de rassembler tous les légionnaires.
Dans le cas de l'entraide, la Société peut attribuer des secours à ses adhérents dans le besoin et mettre à la disposition de tous, trois résidences, maisons de séjour et de vacances où ils trouvent, ainsi que leur famille, un accueil chaleureux et une hôtellerie de qualité dans un cadre confortable. Ces résidences sont également ouvertes aux membres de l'Ordre National du Mérite ainsi qu'aux titulaires de la Médaille Militaire et à leurs familles.

Les différentes formes d'entraide

Depuis sa création, l'entraide constitue l'un des principaux buts de la Société.

L'entraide morale :
C'est un souci permanent pour les présidents de section ou de comité. Elle est assurée au plus près des sociétaires par des délégués dont la mission consiste à leur venir en aide au cours de visites périodiques, en conseillant ou en traitant certains problèmes administratifs, surtout lorsqu'ils sont âgés ou dépendants.
Cette entraide morale, qui demande beaucoup de dévouement, de chaleur humaine et de perspicacité, est certainement la base de la solidarité qui règne dans notre Société.

L'entraide financière individuelle :
Elle repose sur une règlementation découlant de nos statuts et du règlement intérieur qui fixe le cadre des possibilités d'attributions ordinaires ou de décès, de bourses d'études ou de prêts d'honneur.
La commission s'efforce en permanence d'ajuster au mieux le secours au besoin constaté.
Pour obtenir une aide financière, il faut être adhérent de la Société, conjoint de sociétaire décédé ou orphelin de sociétaire âgé de moins de 25 ans. Le montant des allocations tient compte, d'une part des situations et des justificatifs exposés par le demandeur, et d'autre part, de l'avis notifié du président de la section concernée.
Les demandes d'allocations d'entraides sont adressées par les intéressés au président de comité qui les transmet au président de section avec son avis motivé, après vérification de l'exactitude des renseignements qu'elles contiennent, en particulier le montant des revenus et éventuellement les possibilités d'un concours familial. Il faudra en outre s'assurer que le demandeur a bien sollicité tous les avantages auxquels il peut prétendre en application de la législation sociale. Un imprimé de demande d'aide est à la disposition des adhérents auprès du comité ou de la section.
Les demandes, adressées directement au siège de la Société, sont retransmises au président de section pour enquête.
Les demandes d'allocation sont traitées par une commission comprenant au moins trois membres du conseil d'administration, dont le secrétaire général. Les décisions de cette commission sont notifiées à l'intéressé et au président de section.
Les allocations s'appliquent à une situation donnée. Elles ont pour objet de soulager une situation momentanément d'urgence et le fait d'en avoir obtenu une ne confère aucun droit ultérieur.

Quatre aides sont possibles :

L'allocation d'entraide :

Elle est destinée à combler l'insuffisance de ressources d'un sociétaire.

La bourse d'études
Elle a pour but de permettre aux orphelins de moins de 25 ans révolus de poursuivre des études. Une bourse peut également être attribuée en faveur d'un enfant de famille nombreuse ou lorsque le chef de famille ne dispose pas de ressources suffisantes. Dans tous les cas, un certificat de scolarité de l'année en cours doit être joint à la demande.

L'allocation décès :
Elle peut être accordée lors du décès d'un sociétaire ou de son conjoint. L'octroi de cette allocation est soumis aux conditions de ressources.

Le prêt d'honneur (sans intérêt)
Il peut être accordé aux membres de la Société possédant des ressources suffisantes. Ils ne peuvent bénéficier qu'aux seuls sociétaires qui s'engagent à les rembourser dans le délai imparti.

La prise en charge
Des réductions tarifaires sont accordées dans nos résidences aux sociétaires disposant de faibles revenus.

L'entraide collective :
Elle est essentiellement matérialisée par le financement des investissements et des compléments nécessaires au fonctionnement équilibré de nos trois résidences : ***le Château du Val*** à Saint-Germain-en-Laye, *la résidence Costeur-Solviane* à Saint-Raphaël et ***le Château du Pouy*** près de Troyes.
Ces résidences situées dans un environnement choisi et un cadre magnifique ont été attribuées pas legs à la Société. Elles ne sont pas médicalisées.
Elles reçoivent des résidents permanents mais aussi des passagers. Le chiffre d'affaires est abondé par des manifestations occasionnelles (réceptions, mariages,...), toujours au service et à la demande des membres de l'Ordre de la Légion d'honneur ou de l'Ordre National du Mérite.

➡ page 6

SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

(suite)

Le souci du conseil d'administration est d'assurer le bien-être des pensionnaires par des améliorations permanentes des locaux, tant au point de vue du confort que de la sécurité.
La fréquentation de nos résidences est fluctuante d'une année à l'autre, malgré des prestations d'excellent niveau et d'un coût modéré.
De nos jours, l'entraide pérennise, au sein de notre Société, la dimension sociale voulue par son fondateur, le général DUBAIL. Les sommes qui lui sont affectées annuellement sont importantes.
Cependant, au-delà de cet engagement financier, il faut surtout mettre en valeur l'engagement personnel, le dévouement et le désintéressement de tous les bénévoles qui se mettent au service des sociétaires dans le besoin, mettant ainsi en pratique les valeurs constitutives de notre ordre national.

J.F Colonna d'Istria
Président de la SMLH de la Corse du Sud

HOMMAGES

DEUX PROMOTIONS MÉRITÉES DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Deux grands soldats, membres du Comité Directeur de la Fédération, en l'occurrence Raymond PITTALIS et Marco MONFERRINI ont été promus au grade d'officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur : c'est notre grande fierté.

Leurs multiples blessures générées sur les différents champs de bataille, n'ont pas maculé de sang le drapeau de la France, parce qu'ils ont voulu combattre pour lui jusqu'au sacrifice suprême.

La Reconnaissance Nationale dédiée certifie qu'ils ont bien mérité de la Patrie.

Chaleureuses et fraternelles félicitations du Bureau.

PENSÉE

Au fronton du siège social de la Fédération des Anciens combattants 39/45, TOE, AFN de la Corse, est énoncée une pensée du Chevalier de MÉRÉ écrivain français, ami de PASCAL et de la ROCHE FOUCAULT, qui propulse en permanence l'action :

« Une âme peut se dire généreuse quand elle prend plus de plaisir à donner qu'à recevoir »

Le Bureau

LA VRAIE FRANCE

Nous ne pouvons pas perpétuer un anonymat, nous manquerions à notre devoir : Celui de ne pas dire publiquement combien nous avons été heureux d'accueillir dans notre famille le dénommé SALAH, un soldat de là-bas, qui a défendu le drapeau français, au cours de la guerre d'Algérie, qui se trouve à nos côtés à toutes les commémorations officielles, et qui crie à qui veut l'entendre que sa mère patrie c'est la France. Il a fondé une famille avec une femme de chez nous, que l'on précise corse.

Jacques SALAH, c'est toi la vraie France!

Le Bureau

COURRIER DES LECTEURS

Dans une lettre du 10 avril 2012 adressée à Christian JOUBERT, Président Adjoint de notre Fédération, Jean-Baptiste LECCIA, Maire de Sampolo déclare :
« Merci pour votre bulletin N°186 « Combattants Corses », que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt. Cela m'a rappelé mon grand-père maternel, le Commandant Louis PAOLI, de l'infanterie de marine, qui fût pendant deux ou trois décennies, le président de l'amicale des anciens Marsouins et Bigors de la Corse (il est décédé en 1957).

L'article de Jeannette BOUGRAB est particulièrement saisissant !... »

Jean-Baptiste LECCIA
Maire de Sampolo (2A)

NÉCROLOGIE

La Fédération a été informée du décès de la belle-mère de notre Premier Vice-Président Paul LEONETTI, ce qui a profondément peiné chacun d'entre nous.
En cette douloureuse circonstance, nous voulons partager l'affliction des êtres chers éprouvés par ce deuil.
Par ma voix, les membres du Comité Directeur présentent à Madame et Monsieur LEONETTI, accompagnés des membres de la famille, leurs condoléances affectueuses et attristées.

Le Président
Jean FABIANI

LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES (Op.Ex)

AFGHANISTAN :

FORMATION DE POLICIERS LOCAUX AFGHANS

Le *Battle Group Tiger*, appuyé par cinq instructeurs de la police nationale afghane, a formé une quarantaine de policiers locaux afghans (ALP) qui seront affectés dans la région de Shekut, à l'entrée de la vallée d'Alasay. Le groupe de commandos montagne de *Tiger* a d'abord mené une formation portant sur les actes réflexes du combattant, l'instruction au tir et les réactions à adopter face à une embuscade. Une initiation à la menace que représentent les engins explosifs improvisés et une formation au secourisme de combat ont aussi été dispensées.

Puis l'instruction aux techniques de police a été conduite par les policiers afghans du *District Center Police* de Tagab, eux-mêmes préalablement formés par les gendarmes de la *Police Operational Mentoring and Liaison Team.*

Cette formation portait sur l'usage de la force, les modalités de la légitime défense ou encore l'arrestation d'un suspect. Depuis le début de l'année, 160 ALP ont été formés à Nijrab par le Battle Group Tiger.

OFFICIALISATION DE LA TRANSITION EN SUROBI

Sur la base opérationnelle avancée de Surobi, le transfert officiel de responsabilité aux autorités afghanes a eu lieu lors d'une cérémonie présidée par M. Alizaï, gouverneur de la province de Kaboul, en présence de Bernard Bajolet, ambassadeur de France en Afghanistan. Ce transfert a été mis en œuvre par le groupement tactique interarmes Picardie stationné en Surobi. L'engagement des militaires français, depuis 2006, a permis de rétablir la sécurité dans le district et d'accompagner la montée en puissance des forces afghanes.

Cette cérémonie marque la dernière étape du processus de transition pour la province de Kaboul. Elle constitue l'aboutissement d'un partenariat dont les actions des soldats afghans, afin de protéger les civils notamment, illustrent les efforts des autorités afghanes pour rétablir leur souveraineté, mettre en place des institutions, une administration et des services viables pour la population.

CÔTE-D'IVOIRE

CHANGEMENT DE COMMANDEMENT DE LA FORCE LICORNE

Le colonel Marc Conruyt, chef de corps du régiment d'infanterie de chars de marine (RICM) a succédé au colonel Daniel Jaunin au commandement de la force Licorne en Côte-d'Ivoire. Celle-ci se compose d'un état-major tactique, d'un élément de logistique, d'un escadron sur ERC 90 Sagaie, d'une compagnie d'infanterie et d'un élément du génie. Le bataillon Licorne a déjà effectué près de 300 patrouilles de contact, accomplissant des actions civilo-militaires en liaison avec les autorités sanitaires locales et des actions de formation au profit de l'armée ivoirienne. Les 450 militaires français de la force accompagnent l'armée ivoirienne dans sa réforme, maintiennent une présence militaire en appui de l'Onuci et assurent la protection des ressortissants français.

SERVICE DE SANTE DES ARMEES (SSA) :

ACTE CHIRURGICAL SUR LE DIXMUDE

Le bloc opératoire du bâtiment de projection et de commandement (BPC) Dixmude a été inauguré en mer Rouge, un marin de la frégate Georges Leygues ayant dû y être transféré pour y subir une intervention chirurgicale. Cette opération a été réalisée avec les mêmes standards chirurgicaux que ceux d'un hôpital à terre. Elle a permis d'éprouver les installations hospitalières du bord, parfaitement opérationnelles, avant que le BPC Dixmude ne soit incorporé à l'opération européenne Atalante de lutte contre la piraterie.

ATALANTE :

PRISE DE COMMANDEMENT FRANÇAIS

Au terme d'une cérémonie à bord du navire espagnol *Patino*, la France a pris pour la seconde fois, le commandement de la *Task Force 465* dans le cadre de l'opération Atalante. Le contre-amiral français J.-B. Dupuis, qui succède au contre-amiral J. Manso, commandera la force depuis le bâtiment de commandement et de ravitaillement Marne, qui embarquera son état-major constitué de 38 personnes parmi lesquelles 10 alliés de 8 nationalités. Le contre-amiral commandera pendant quatre mois cette force composée, selon la période, de 5 à 10 bâtiments et de 2 ou 3 avions de surveillance et de patrouille maritime.

Engagée contre la piraterie depuis 2007 pour répondre à l'appel du Programme alimentaire mondial, la France a été moteur dans la mobilisation internationale et le lancement de l'opération Atalante en 2008. Dans ce cadre, elle met en œuvre en permanence une frégate et assure un soutien logistique aux autres pays participants par l'intermédiaire des forces françaises de Djibouti.

INTERCEPTION DE PIRATES PAR LA FRÉGATE ACONIT

Aconit, la frégate engagée dans Atalante, l'opération européenne de lutte contre la piraterie, a intercepté puis neutralisé un groupe de pirates à près de 600 Km au large de la Somalie.

Alors que le navire français se dirigeait vers le nord de la Corne de l'Afrique pour y rejoindre la frégate espagnole *Infanta Elena* et prendre en charge l'escorte d'un navire du Programme alimentaire mondial, elle a repéré une baleinière remorquant un skiff. L'éloignement avec la côte et l'absence d'activité de pêche ont immédiatement éveillé les soupçons des marins de l'Aconit.

L'interception a alors été rapidement ordonnée. Après la mise à l'eau d'une embarcation rapide semi-rigide, l'équipe de visite a intercepté en quelques minutes la baleinière et ses huit occupants, ainsi que le skiff remorqué.

Du matériel - grappin, armes, etc. - liés à des activités de piraterie à été retrouvé à bord.

ÉMIRATS ARABE UNIS :

DÉBUT DE 'EXERCICE BILATÉRAL GULF 2012

Préparé de longue date par les forces françaises aux Emirats arabes unis et les forces armées émiriennes, l'exercice bilatéral Gulf 2012 a débuté à Abou Dhabi. Des manœuvres de grande ampleur au sein des composantes terrestres, maritimes et aériennes sont prévues. L'organisation prévoit un travail en binôme, un Français secondant un Emirien dans chaque cellule de l'état-major opératif.

TCHAD :

DÉPLOIEMENT DE TROIS MIRAGES 2000D ET D'UN C-135

Dans cadre d'un entraînement, un détachement de trois Mirages 2000 D ainsi qu'un avion ravitailleur C-135 venu de France ont été temporairement déployés au Tchad. La capacité des aéronefs de l'armée de l'Air à se projeter depuis la métropole sur un théâtre d'opérations extérieures éloigné doit être régulièrement validée. Ainsi, le déploiement d'aéronefs sur de longues distances contribue à exercer le personnel navigant. La longue distance parcourue depuis la France – 5500 Km – a notamment permis l'entraînement au ravitaillement en vol.

Armées d'Aujourd'hui

« Il vient une heure où protester ne suffit plus : Après la philosophie, il faut l'action »

Victor Hugo

UN PEU D'HISTOIRE

22 septembre 1981

Les débuts du TGV

Au milieu des années 1960, la SNCF crée un centre de recherches pour travailler sur le concept de trains à grande vitesse. Le 11 juillet 1969, elle commande à Alstom deux rames expérimentales. Dénommée TGV 001, la première rame effectue plus de 5 000 essais et parvient, le 8 décembre 1973, à atteindre la vitesse de 318 km/h. Le TGV français est né. En 1976, la SNCF commande 90 rames de ce nouveau type et, deux ans plus tard, signe une convention avec l'État pour la construction d'une première ligne à grande vitesse (LGV) entre Paris et Lyon. Cette première LGV est inaugurée en grande pompe le 22 septembre 1981 par le président de la République, François Mitterrand, et plusieurs de ses ministres. Le voyage, exceptionnel, dure 5h30.

Le 27 septembre, Lyon n'est plus qu'à 2h40 de Paris et dessert la Bourgogne, la Franche-Comté et Genève. Mais, dans un premier temps, la mise en service n'est que partielle : le service du TGV ne prend sa physionomie définitive qu'en 1983. Genève et Annecy sont alors à 3h40 de Paris et Marseille à 4h50.

Huit ans plus tard, c'est au tour de la LGV Atlantique de voir le jour. En 1993, la LGV Nord Europe permet au TGV de desservir Lille puis, à partir de 1996, Bruxelles, Amsterdam et Cologne. Le 14 novembre 1994, le premier Eurostar rallie Londres en 3 heures en traversant le tunnel sous la Manche, inauguré six mois auparavant. L'ouverture de nouvelles lignes continue dans les années 2000 avec la LGV Méditerranée (2001), qui met Marseille à 3 heures de Paris, et la LGV Est européenne (2007), qui relie Paris à Strasbourg.

1er décembre 1990

Jonction du tunnel sous la Manche

Le tunnel sous la Manche fut le plus grand projet européen en matière d'infrastructures. Long de 49,7 km et creusé à 50 mètres de profondeur sous la mer, il relie Sangatte, en France, à Cheriton (Kent), au Royaume-Uni. Sa réalisation a demandé huit ans de travaux et un budget d'environ 105 milliards de francs, soit 16 milliards d'euros.

C'est l'aboutissement de plusieurs projets, dont le premier fut proposé par Albert Mathieu en 1801. Un second projet vit le jour en 1867. Imaginé par l'ingénieur français Aimé Thomé de Gamond, il fut accepté par Napoléon III et par la reine Victoria, mais la guerre de 1870 empêcha sa réalisation. L'idée de creuser le tunnel fut finalement reprise en 1984 par les gouvernements français et britannique, qui lancèrent une demande conjointe pour des propositions de tunnels financés par le secteur privé. C'est finalement le projet « Eurotunnel » qui fut retenu. Celui-ci prévoyait un double tunnel ferroviaire et un troisième tunnel de service pour la maintenance et la sécurité.

Le coup d'envoi de la construction du tunnel sous la Manche fut donné le 29 juillet 1987. La première jonction entre les chantiers français et britannique fut réalisée le 1er décembre 1990 dans la galerie T1 à 15,6 km de la France et 22,3 km de l'Angleterre. Après avoir abattu un dernier pan de craie bleue, Philippe Cozette, ouvrier français de 37 ans, originaire de la région de Calais, serra la main de son homologue anglais, Robert Graham Fagg, 42 ans. Il était exactement 12 h 12 et 12 secondes.

La Fédération Régionale des Anciens Combattants 39/45, TOE, AFN de la Corse informe le public que ses bureaux de la Caserne Miollis seront fermés du 11 juillet au 4 septembre inclus.